
États financiers du
Réseau local d'intégration des
services de santé de Hamilton
Niagara Haldimand Brant, exerçant
ses activités sous le nom de
Services de soutien à domicile et
en milieu communautaire de
Hamilton Niagara Haldimand Brant

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-13

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant », ou le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 22 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et,
- selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. /S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 26 juin 2023

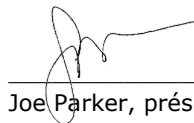
**Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara
Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de
soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara
Haldimand Brant**

État de la situation financière


Au 31 mars 2023

		2023	2022
	Notes	\$	\$
Actifs			
Court terme			
Trésorerie		38 528 599	23 997 392
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)		900 000	8 202 944
Débiteurs		2 174 563	2 341 003
Charges payées d'avance		4 094 820	2 482 934
		45 697 982	37 024 273
Immobilisations	3	415 096	523 256
		46 113 078	37 547 529
Passifs			
Court terme			
Créditeurs et charges à payer	11	26 340 135	30 427 022
Montant à verser au Ministère	4	19 160 179	7 134 965
Produits reportés		197 668	104 397
		45 697 982	37 666 384
Apports reportés afférents aux immobilisations	5	415 096	523 256
Avantages sociaux futurs	6	3 843 511	3 841 996
		49 956 589	42 031 636
Engagements et éventualités	7 et 8		
Dette nette		(3 843 511)	(4 484 107)
		46 113 078	37 547 529

Approuvé par le conseil,



Joe Parker, président du conseil d'administration



Kate Fyfe, présidente du comité des finances,
de l'audit et de l'information

**Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara
Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de
soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara
Haldimand Brant**
État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

		2023	2022
	Notes	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Produits			
Financement du Ministère		425 751 271	408 054 886
Santé Ontario - Division Action Cancer		-	194 842
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	5	<u>108 160</u>	<u>240 832</u>
		<u>425 859 431</u>	<u>408 490 560</u>
Charges			
Services impartis aux termes de contrats :			
Services à domicile et en clinique		285 206 444	274 695 504
Services à l'école		9 353 030	5 518 982
Services de soins de fin de vie		7 983 795	7 843 768
Salaires et charges sociales	10	92 612 596	89 046 086
Fournitures médicales		18 030 098	20 955 426
Location de matériel médical		2 998 980	3 172 468
Fournitures et charges diverses		6 060 744	4 699 215
Bâtiment et terrain		2 863 473	2 960 390
Amortissement des immobilisations		<u>108 160</u>	<u>240 832</u>
		<u>425 217 320</u>	<u>409 132 671</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants		642 111	642 111
Prestations constituées au titre des congés de maladie sans droits acquis	6	<u>(1 515)</u>	<u>(75 759)</u>
		<u>640 596</u>	<u>(717 870)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara
Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de
soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara
Haldimand Brant**

État de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Fonds non affectés	Avantages sociaux	Total 2023	Total 2022
	\$	\$	\$	\$
Dette nette, au début de l'exercice	(642 111)	(3 841 996)	(4 484 107)	(3 766 237)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	640 596	-	640 596	(717 870)
Transfert au titre des avantages sociaux	1 515	(1 515)	-	-
Dette nette, à la fin de l'exercice	-	(3 843 511)	(3 843 511)	(4 484 107)

**Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara
Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de
soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara
Haldimand Brant**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		640 596	(717 870)
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		108 160	240 832
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		(108 160)	(240 832)
		640 596	(717 870)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9	13 890 611	(3 829 900)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		14 531 207	(4 547 770)
Trésorerie, au début de l'exercice		23 997 392	28 545 162
Trésorerie, à la fin de l'exercice		38 528 599	23 997 392

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant », ou le « RLISS ») a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Après la sanction royale de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local, L.O. 2006, chapitre 4* (ancien projet de loi n° 36) le 28 mars 2006, la société a été prorogée en tant que Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant et les lettres patentes délivrées pour constituer la société en vertu de cette loi ont été révoquées.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté de transfert, entré en vigueur le 21 juin 2017, en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (« LISSL ») et a ordonné le transfert au RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant de tous les actifs, passifs, droits et obligations ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires de Hamilton Niagara Haldimand Brant de même que de la totalité de ses employés et des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets précisant la nomination des membres du conseil d'administration du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant ont été révoqués et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1^{er} juillet 2021, date à laquelle les membres nouvellement nommés au sein du conseil d'administration du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant sont entrés en fonction.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté de transfert en vertu de l'article 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* dans lequel il a ordonné le transfert à Santé Ontario de certains éléments d'actif et de passif de même que de certains droits et de certaines obligations du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification du système de santé ainsi qu'au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes de personnel du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. De ce fait, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* régissant les soins à domicile et en milieu communautaire, et le Règlement de l'Ontario 187/22, *Services de soins à domicile et en milieu communautaire*, adopté en vertu de cette loi, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2022. De plus, ce même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* ainsi que ses règlements afférents ont été abrogés et ne sont désormais plus en vigueur.

Le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant agit en tant que mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à ce titre. Les restrictions imposées au RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la LISSL. À titre de mandataire de l'État, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant est exonéré d'impôt.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description des activités (suite)

Chargé d'assurer la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant exerce maintenant ses activités sous le nom commercial de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant. Le mandat du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant comprend les attributions suivantes :

Prestation de services communautaires

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes ainsi que de fournitures et d'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat prévoit la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement qui comprennent des services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux ainsi que la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et la recommandation de ces derniers.

Le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère »), comme il est stipulé à l'article 18 de la LISSL ainsi qu'un protocole d'entente qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200 applicables uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère dont les ressources n'ont pas été utilisées sont comptabilisés dans le montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par le gouvernement provincial de l'Ontario en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS ») qui énonce les dispositions budgétaires établies par le Ministère. Les états financiers reflètent les modalités de financement approuvées par le Ministère pour soutenir les activités du RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS prévus dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui ont une incidence sur la durée de vie estimative d'une immobilisation sont portées à l'actif.

Le tableau suivant présente l'amortissement des immobilisations selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative :

Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée résiduelle du contrat de location
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés pour être amortis en résultat au même rythme que les immobilisations en cause.

Prestations constituées au titre des congés de maladie sans droits acquis

Le RLISS offre un régime d'avantages sociaux au titre des congés de maladie à tous ses employés permanents et comptabilise ses obligations connexes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires qui ouvrent droit aux avantages. Le calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est fondé sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui tient compte des hypothèses les plus probables de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'âge des employés au départ à la retraite et à d'autres facteurs actuariels). En vertu de cette méthode, le coût des avantages est comptabilisé sur la durée moyenne estimative de la carrière active du groupe d'employés.

L'obligation au titre des prestations constituées correspond à la valeur actualisée du coût des crédits liés aux congés de maladie accumulés à ce jour qui doivent être utilisés dans l'avenir et qui excèdent le total de 18 jours accordés chaque année (calculé au prorata pour les employés à temps partiel).

Les coûts des services rendus au cours d'une période donnée correspondent à la valeur actuarielle actualisée du coût des crédits liés aux congés de maladie accumulés au cours de l'exercice qui doivent être utilisés dans l'avenir et qui excèdent le nombre de jours accordés chaque année.

Les gains et les pertes actuariels liés à l'obligation au titre des prestations constituées découlent des écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ainsi que des modifications aux hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés. La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages sociaux au titre des congés de maladie a été effectuée le 31 mars 2023.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à la valeur de recouvrement nette et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges au cours de l'exercice visé. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations, certaines charges courues et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette 2023 \$	Valeur comptable nette 2022 \$
Matériel informatique et logiciels	633 809	633 809	-	-
Améliorations locatives	5 836 582	5 430 283	406 299	505 665
Mobilier et matériel	6 471 421	6 462 624	8 797	17 591
	12 941 812	12 526 716	415 096	523 256

4. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Le Ministère exige que tout déficit accumulé soit comblé par le RLISS en générant un excédent égal au déficit au cours de l'exercice suivant. Tous les revenus d'intérêts touchés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau suivant présente les détails du montant à verser au Ministère au 31 mars :

	2023 \$	2022 \$
Montant à verser au Ministère, au début de l'exercice	7 134 965	6 688 562
Revenus d'intérêts pour l'exercice courant	1 392 738	147 782
Financement à rembourser au Ministère relatif aux activités de l'exercice courant	10 632 476	298 621
Montant à verser au Ministère, à la fin de l'exercice	19 160 179	7 134 965

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2023

5. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations. Le tableau suivant présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations :

	2023	2022
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	523 256	764 088
Amortissement pour l'exercice	(108 160)	(240 832)
Solde, à la fin de l'exercice	415 096	523 256

6. Avantages sociaux futurs

Tous les employés à temps plein et à temps partiel bénéficient d'un crédit de 1,5 jour par mois (calculé au prorata pour les employés à temps partiel) qui peut être utilisé comme un congé rémunéré au cours de l'exercice en raison d'une maladie ou d'une blessure. Les employés peuvent accumuler les crédits pour des congés de maladie non utilisés chaque année, jusqu'à un maximum de 130 jours pour les employés syndiqués et de 120 jours pour les employés non syndiqués. Les crédits accumulés peuvent être utilisés au cours d'un exercice subséquent si la maladie ou la blessure de l'employé fait en sorte que son congé excède le nombre de crédits annuels. Les employés n'ont droit à aucun paiement de trésorerie au moment du départ à la retraite.

Les hypothèses importantes utilisées sont les suivantes :

	2023	2022
	%	%
Taux d'actualisation	4,04 %	3,89 %
Taux de croissance de la rémunération et inflation	2,00 %	2,00 %

Le tableau suivant présente le passif au titre des prestations constituées :

	2023	2022
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	3 337 348	3 322 346
Gain actuariel non amorti	506 163	519 650
Passif au titre des prestations constituées	3 843 511	3 841 996

Le tableau suivant présente l'évolution du passif au titre des prestations constituées :

	2023	2022
	\$	\$
Avantages sociaux futurs, au début de l'exercice	3 841 996	3 766 237
Charge au titre des avantages	524 107	545 282
Moins : prestations versées	(522 592)	(469 523)
Avantages sociaux futurs, à la fin de l'exercice	3 843 511	3 841 996

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau suivant présente la charge au titre des avantages :

	2023 \$	2022 \$
Coût des avantages	427 216	446 804
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	135 694	118 306
Amortissement des pertes actuarielles	(38 803)	(19 828)
Charge au titre des avantages	<u>524 107</u>	<u>545 282</u>

L'excédent de la charge de l'exercice courant sur les prestations réelles versées de 1 515 \$ (2022 – 75 759 \$) est comptabilisé dans l'état des résultats.

7. Engagements

Le tableau suivant présente les engagements du RLISS en vertu des contrats de location-exploitation jusqu'en 2028 :

	\$
2024	1 701 366
2025	1 396 797
2026	835 575
2027	814 846
2028	831 433
	<u>5 580 017</u>

8. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses réclamations en raison de la nature de ses activités et des griefs déposés par différents syndicats. La direction a comptabilisé un montant qui correspond à la meilleure estimation quant à l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui assure collectivement les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres paient des primes annuelles qui sont établies selon une évaluation actuarielle. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une nouvelle cotisation à l'égard de pertes subies, s'il y a lieu, par le groupe au cours des années pendant lesquelles ils en étaient membres, et ces pertes peuvent être importantes. Aucune nouvelle cotisation n'a été établie au 31 mars 2023.

Si de telles cotisations devaient engendrer des revenus ou des coûts supplémentaires, la différence serait comptabilisée dans l'exercice au cours duquel un règlement a été conclu.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2023	2022
	\$	\$
Montants à recevoir du Ministère	7 302 944	(8 202 944)
Débiteurs	166 440	471 399
Charges payées d'avance	(1 611 886)	483 825
Créditeurs et charges à payer	(4 086 887)	2 862 614
Montant à verser au Ministère	12 025 214	446 403
Produits reportés	93 271	33 044
Avantages sociaux futurs	1 515	75 759
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	13 890 611	(3 829 900)

10. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime à employeurs multiples, pour le compte d'environ 1 043 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées dans lequel est précisé le montant des prestations de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2023 s'élève à 6 447 948 \$ (2022 – 6 266 347 \$) et est compris dans les salaires et charges sociales à l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle réalisée par le HOOPP au 31 décembre 2022 faisait état d'un actif net disponible pour le régime d'avantages sociaux de 103 674 000 000 \$ et d'obligations au titre du régime de retraite de 92 721 000 000 \$, donnant lieu à un excédent de 10 953 000 000 \$.

11. Soldes des apparentés et opérations entre apparentés

Le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant est apparenté à d'autres RLISS sous contrôle commun du même conseil d'administration et du même chef de la direction. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a engagé des coûts s'élevant à 81 612 \$ (2022 – 126 277 \$) relativement à d'autres RLISS dans le cadre d'un recouvrement de coûts partagés. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange. Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 56 771 \$ (2022 – 12 007 \$) à verser à d'autres RLISS.

12. Risques financiers

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et subisse une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets rigoureux.